

Projet de direction de la Direction de la culture et du patrimoine 2019-2021

**Archives départementales des Landes
Projet administratif, scientifique, culturel et éducatif (PASCE) 2019-2023**



Sommaire

A. Présentation méthodologique de la démarche.....	3
Le contexte de l’engagement des Archives départementales des Landes dans l’élaboration de leur PASCE.....	3
Le phasage de la démarche.....	4
La réalisation de l’état des lieux (janvier-mars 2018).....	4
La phase des débats d’orientation (avril-début juillet 2018).....	5
La réalisation concomitante d’une proposition de projet éducatif (2018).	8
Mise en synergie du PASCE avec le Projet de direction de la DCP (2019).....	8
B. État des lieux succinct.....	9
1. Une histoire vieille de deux siècles.....	9
2. Un environnement des archivistes en profonde évolution.	10
3. Les missions exercées et les grandes orientations suivies.....	10
4. Le premier outil de travail des AD40 : un bâtiment fonctionnel et bien équipé, avec une vigilance constante sur la conservation préventive et son niveau de remplissage.	11
5. Les fonds d’archives et leur accroissement : un cercle vertueux à protéger.	12
6. L’offre au public : un existant solide, de nouveaux chemins à tracer.	14
C. Inscription dans les objectifs stratégiques et les axes du projet de direction.....	18
1. Développer l’accès à une offre culturelle exigeante et diversifiée.	18
2. Favoriser l’éducation et l’émancipation tout au long de la vie à travers une pratique régulière et adaptée à chaque individu.	19
3. Valoriser le patrimoine et la création culturelle au bénéfice du territoire.	20
D. Lignes de force et priorités.....	23
1. Maintenir un équilibre dans l’exercice des missions, permettant de garantir le sens organique de la chaîne de constitution et de préservation du patrimoine écrit.	23
2. Améliorer l’accessibilité du public au patrimoine écrit par un travail sur les ressources et la médiation.	24
3. Permettre au service d’enclencher, dans les meilleures conditions possibles, la nécessaire transition numérique induite par l’e-administration.	25
4. S’adapter aux attentes du public et des institutions et aux évolutions très nettes des exigences des métiers du patrimoine et de la culture.	25
E. Données organisationnelles et d’évolution.....	27
F. Plan d’organisation 2019-2023.....	28
1. Description de la méthodologie utilisée pour l’établissement du plan d’organisation.	28
2. Tableaux.....	29
G. Liste des actions, classées par axe du projet de direction.....	30

A. Présentation méthodologique de la démarche

Le contexte de l'engagement des Archives départementales des Landes dans l'élaboration de leur PASCE.

➤ Une prolongation de la démarche de réorganisation du service menée en 2015-2017.

Lors du démarrage de la réorganisation des Archives départementales des Landes (AD40) à l'été 2015, il est apparu que la réalisation d'un PSCE serait la **suite logique et nécessaire du travail mené sur la refonte** des fonctions collectives du service et des positionnements individuels, avec les intentions suivantes :

- aller plus loin que la feuille de route (outil opérationnel annuel), pour **construire un cadre pluriannuel** dont les feuilles de route deviendraient les déclinaisons annuelles ;
- intérêt à plusieurs niveaux de ce document : **outil de pilotage** pour l'équipe de direction, **outil de dialogue**, de communication et de contextualisation pour les agents, **outil stratégique** pour la hiérarchie et les partenaires ;
- l'intérêt en soi de la démarche : une **démarche participative** prolongeant celle employée pendant la réorganisation, permettant également aux responsables de secteur de se faire les porteurs, après la réorganisation du fonctionnement, d'une vision à long terme.

La réalisation du PASCE – le « A » est un ajout des AD40 – a été inscrite à l'automne 2017 dans la feuille de route 2018 du service. Cet objectif a été présenté au directeur, François Boidron, partagé avec les agents lors des entretiens professionnels, puis présenté en réunion de service, le 1^{er} décembre 2017. Une méthode et un calendrier ont été travaillés par l'équipe de direction des AD.

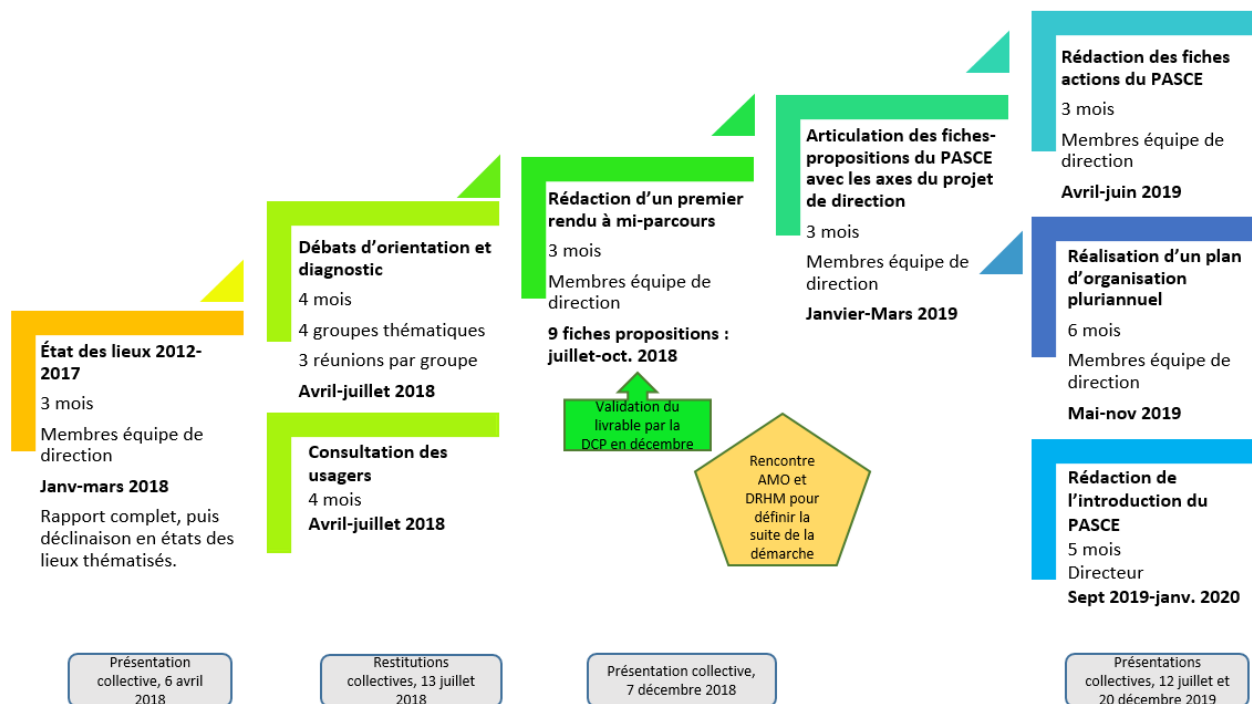
➤ Une inscription dans la démarche de projet de direction de la Direction de la culture et du patrimoine.

En fin d'année 2017, la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) a acté le principe de la rédaction d'un projet de direction, articulant les projets de ses quatre services, avec l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Dès lors, **la démarche engagée par les AD est venue s'intégrer dans cet objectif de direction**, avec les buts suivants :

- répondre aux **axes politiques** de Rachel Durquéty, vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine ;
- mettre en exergue des **pistes d'amélioration et de développement communs aux quatre services** de la DCP ;
- proposer des **éléments d'aide à la décision** en termes budgétaires et humains.

Le calendrier des AD a été adapté de façon à rendre un premier livrable à la DCP, à sa demande, en octobre 2018.

Le phasage de la démarche.



La réalisation de l'état des lieux (janvier-mars 2018).

Ce lourd **travail d'évaluation** a été réalisé par les membres de l'équipe de direction des Archives et la responsable du service éducatif, sur la base d'une grille d'analyse inspirée de la méthodologie des Musées de France, qui a été adaptée et enrichie pour le contexte des archives.

Le rapport final couvre les années 2012-2017 et s'intitule : « L'exercice des missions archivistiques aux Archives départementales des Landes : contexte, historique, moyens mis en œuvre, gestion de la chaîne archivistique (suivi des producteurs, collecte, classement, conservation, communication et valorisation) ».

Structure de l'état des lieux :

- analyse de l'environnement des AD40 et de son évolution : carte d'identité du territoire des Landes, politique générale et culturelle du CD40 et de la DCP, politique nationale et évolutions du métier, réglementation existante et évolutions pressenties ;
- historique du service ;
- analyse des missions exercées (description, but recherché, statut, moyens alloués, bilan) ;
- présentation des axes scientifiques du service, de leur évolution depuis 2012 et de leur degré de définition ;
- analyse de la place des AD40 dans le paysage des services d'AD par comparaison des indicateurs chiffrés ;
- description de l'organisation humaine du service, de son évolution et des compétences professionnelles ;
- description et évolution des moyens financiers et logistiques ;
- analyse du bâtiment et de la situation de la conservation préventive ;
- analyse des fonds d'archives possédés, de l'activité de collecte et de classement ;
- présentation du projet d'archivage électronique ;

- analyse des missions en direction des publics (producteurs d'archives, publics des actions culturelles et éducatives, internautes) : typologie et évolution de ces publics, degré de connaissance, axes de politique menés à leur égard, composition de l'offre proposée et de la communication mise en œuvre, état des partenariats et des réseaux.

Cet état des lieux est **venu nourrir la phase des débats d'orientation** ; il a constitué un **socle solide pour ancrer les propositions dans des constats** et s'avère être aussi, plus globalement, un outil précieux de référence pour l'équipe de direction.

Il a fait l'objet d'une présentation globale en réunion de service, le 6 avril 2018, puis a été décliné en quatre états des lieux thématiques correspondant aux quatre groupes de travail de la phase des débats d'orientation.

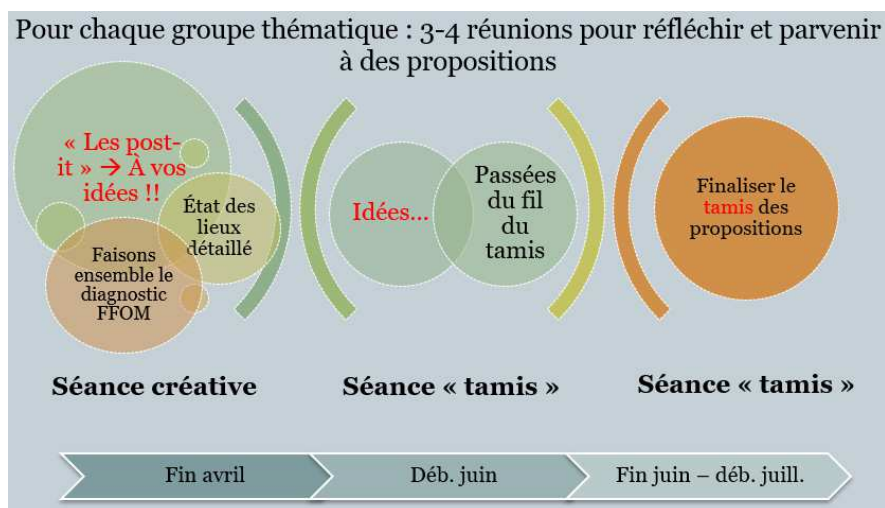
[La phase des débats d'orientation \(avril-début juillet 2018\).](#)

➤ **Principes généraux.**

Quatre thématiques ont été définies pour guider les débats d'orientation, choisies en raison de leur pertinence par rapport aux problématiques archivistiques et de leur adéquation avec des problématiques alors discutées au niveau de la DCP, notamment lors de l'élaboration de la convention de développement culturel 2017-2019 avec l'État.

Rapport au territoire	Politique envers les publics	Ancrage dans le numérique	Sauvegarde du patrimoine
<ul style="list-style-type: none"> •Affirmation du rôle des AD en tant que contrôleur, référent, animateur de réseau ; •adaptation aux changements institutionnels ; •réflexion sur les modes d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> •Quelle politique des publics ? •Adaptation aux nouveaux besoins et usages; • identification des acteurs et partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> •Changement des façons de faire, produire, conserver, diffuser, dans le contexte de la transition numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> •Politique de collecte : des sources pour l'histoire des Landes ; •Réflexion sur le bâtiment ; •Amélioration des composantes de la conservation préventive, gestion des risques.

Chaque agent du service s'est inscrit à un groupe au moins. La modération des groupes a été faite par les membres de l'équipe de direction. Le lancement des débats d'orientation a fait l'objet d'une réunion de service, le 6 avril 2018. Les principes de la méthodologie ont été définis avec l'aide de la DRHM, puis les outils ont été construits au fur et à mesure.



➤ Séances créatives.

Chaque groupe thématique a partagé l'état des lieux de sa problématique puis en a réalisé le diagnostic (forces, faiblesses, opportunités, menaces).

Les participants ont été invités à **contribuer par leurs idées à trois questions**, préalablement définies par les modérateurs pour guider la séance créative.

Questions utilisées pour les séances créatives :

Groupe 1 « Rapport au territoire ».

Q1 : Quels sont les besoins des services producteurs et utilisateurs d'archives sur le territoire ?

Q2 : Quelles sont les actions que les AD pourraient mettre en place pour y répondre ?

Groupe 2 « Politique en direction des publics »

Q1 : La salle de lecture de demain, cela serait quoi pour vous ?

Q2 : Comment mieux faire connaître le service des AD ?

Groupe 3 « Ancrage dans le numérique ».

Q1 : Comment faire évoluer notre site Internet pour répondre aux besoins de nos usagers et de nos fonds d'archives ?

Q2 : Quels sont les besoins des services producteurs en matière d'archivage électronique et quelles actions des AD pourraient y répondre ?

Groupe 4 « Sauvegarde du patrimoine »

Q1 : Comment agir pour la sauvegarde des documents ?

Q2 : Quelles sont les actions permettant d'élaborer un programme de collecte et de classement dynamique ?

La question n°3 était commune à chaque groupe et de nature organisationnelle : comment faire évoluer au mieux les façons de faire pour que les AD40 répondent au mieux à la problématique ?

Un compte rendu réunissant l'ensemble des idées émises a été rédigé à l'issue des réunions.

➤ Séances « tamis ».

Lors de ces séances, les participants ont été invités à **approfondir les éléments créatifs de la première séance en les questionnant** à travers une grille de critères donnée, afin de les travailler, les qualifier dans leur « souhaitabilité » et leur faisabilité, les reformuler, les hiérarchiser et faire émerger les propositions à retenir.

Critères utilisés pour « passer les idées au fil du tamis » :

« Souhaitabilité » :

→ savoir si la proposition de travail est suffisamment opportune pour s'y lancer, au regard des critères suivants.

- situation par rapport à l'historique des AD40 ;
- constat de départ générant la proposition ;
- objectif recherché ;
- inscription dans le contexte de la collectivité ;
- adéquation avec l'évolution réglementaire et professionnelle du métier ;
- lien avec les retours des usagers.

Faisabilité :

→ cerner les conditions de réalisation de la proposition de travail pour qualifier son degré de réalisme et de complexité au regard des moyens humains et financiers qu'elle nécessiterait, ce qu'elle recouvrerait en terme de charge de travail, ce qu'elle supposerait en terme de d'organisation.

- travail à réaliser (investissement de départ – phase de croisière) ;
- quelle fréquence ;
- moyens humains à allouer ;
- compétences spécifiques requises ;
- moyens financiers à allouer ;
- volume des moyens financiers ;
- partenariats indispensables ;
- validations préalables nécessaires ;
- effets de bord ;
- efficacité et rentabilité attendues.

Un tableau de synthèse a été produit à l'issue des réunions pour les quatre groupes, ainsi qu'un compte rendu détaillé pour deux des groupes.

➤ Une phase parallèle de consultation des usagers (avril-début juillet 2018).

Afin de recueillir la parole des usagers et de pouvoir nourrir les débats d'orientation de leurs retours, une consultation a été organisée :

- auprès des **usagers de la salle de lecture** et des **membres de l'Association des amis des archives des Landes** : information sur la démarche du service et proposition de questionnaire (60 réponses exploitées) ;
- auprès des **principales associations d'usagers des AD** : entretiens particuliers avec les présidents ou membres du conseil d'administration : Association des amis des archives des Landes, Amicale du 34^e régiment d'infanterie, Société de Borda, Histoire et généalogie landaise, Association pour les études sur la Résistance intérieure ;
- auprès d'un **généalogiste professionnel** : entretien particulier ;

- auprès de la **Direction départementale des services de l'Éducation nationale**, partenaire de la Charte patrimoine, et du **SAPAL** : entretiens particuliers.

➤ **Restitutions.**

Une **mise en commun générale des débats d'orientation** a été organisée le 13 juillet 2018. Pour chaque groupe, des volontaires ont préparé et présenté une restitution à l'ensemble de l'équipe.

En seconde partie de séance, pour apporter un éclairage complémentaire et global aux réflexions du service, Anne Both, ethnologue, a présenté ses missions d'observation menées dans des services d'archives, l'ayant conduite à publier son étude sur le métier d'archiviste : *Le sens du temps*.

➤ **Soumission d'un rendu à mi-parcours à la DCP (octobre 2018).**

Afin de permettre à la DCP de se prononcer sur leur contenu, les membres de l'équipe de direction ont rédigé **9 fiches propositions** synthétisant les résultats des débats d'orientation, accompagnées d'une note méthodologique et d'une note scientifique, le tout baptisé « **rendu à mi-parcours** ».

La DCP a réalisé un retour sur ces fiches propositions en décembre 2018. L'avancement concomitant de la formalisation des axes politiques du Projet de direction de la DCP, en fin d'année 2018, a permis de définir le travail d'articulation nécessaire pour que les propositions du PASCE puissent répondre et s'adapter à ces axes.

[La réalisation concomitante d'une proposition de projet éducatif \(2018\).](#)

La réalisation d'une proposition de projet éducatif a suivi la **même méthodologie** et la **même temporalité** sur 2018 :

- réalisation d'un état des lieux spécifique des actions éducatives menées depuis dix ans ;
- réalisation du diagnostic (forces, faiblesses, opportunités, menaces) ;
- rédaction de propositions.

[Mise en synergie du PASCE avec le Projet de direction de la DCP \(2019\).](#)

La démarche du Projet de direction a été présentée par le Directeur de la culture et du patrimoine, en réunion de service, le 7 décembre 2018, puis à l'ensemble des agents de la direction, le 24 janvier 2019.

Dans le cadre de son accompagnement spécifique aux services, l'AMO, ainsi que la DRHM, a aidé l'équipe de direction des AD40 à **définir une méthodologie de mise en synergie des éléments issus des débats d'orientation avec les axes politiques définis par Rachel Durquét**y. Les grands principes en ont été actés après une séance de travail, le 15 février 2019.

L'équipe de direction des AD a alors consacré une partie de ses réunions bimensuelles à avancer dans ce travail, qui a abouti à la **rédaction des fiches axes et actions** au cours du second trimestre 2019, puis à la rédaction de l'introduction du PASCE, au second semestre 2019. On a cherché à établir une bonne traçabilité entre les éléments du PASCE et leur adaptation au sein du Projet de direction. Des schémas de concordance ont été produits dans ce but.

Ces éléments ont été présentés en **réunions de service, le 12 juillet 2019 et le 20 décembre 2019.**

Un travail collaboratif s'est également attaché à réaliser un **plan d'organisation pluriannuel** pour la mise en œuvre des actions prévues par le service.

B. État des lieux succinct

La synthèse suivante résume en quelques traits l'état des lieux complet réalisé au premier trimestre 2018. Cet état des lieux analyse 5 années d'activité (2012-2017) et remonte, pour certaines missions à 2008 – juste après l'inauguration du bâtiment actuel des AD40 –, ainsi qu'à la Révolution pour l'historique du service.

1. Une histoire vieille de deux siècles.

Dresser l'état des lieux des Archives départementales des Landes, c'est tout d'abord inscrire le service dans son histoire, faite de périodes successives de développement, de difficultés parfois, en fonction notamment des locaux qu'elles occupèrent au fil du temps. À l'instar des autres départements français, c'est à la Révolution française que les Archives des Landes furent créées, dans le but de traiter les nombreux papiers hérités des institutions d'Ancien Régime ainsi que ceux de la nouvelle organisation administrative mise en place.



En 1954, prenant leur autonomie des locaux de la Préfecture, les AD s'installent impasse Montrevel dans leur premier bâtiment dédié. La saturation des magasins resta néanmoins une préoccupation récurrente lors des décennies suivantes, pour maintenir la capacité du service à accueillir de nouvelles archives.

Un agrandissement est réalisé en 1973-1974, avant qu'un projet de nouveau bâtiment ne voie peu à peu le jour dans les années 1990. Entretemps, les archives sont devenues une compétence dévolue au Conseil général par les lois de décentralisation. L'assemblée départementale statue en 2001 sur le projet, qui sort de terre dans l'îlot de la caserne Bosquet. L'inauguration du bâtiment actuel, fin 2007, marque un tournant dans l'histoire du service ; il dispose d'un bâtiment fonctionnel doté d'une empreinte architecturale forte, dont les espaces au public permettent un fort essor de l'action culturelle et éducative.



Les 13 kilomètres de documents aujourd'hui conservés sont l'héritage du travail de préservation accompli par les agents qui officierent et continuent d'officier à la constitution du fonds patrimonial landais. Un autre héritage existe : c'est le capital professionnel représenté par les centaines d'inventaires, sous leurs multiples formes, décrivant les documents, les dossiers de relations avec les administrations, les copieuses ressources documentaires, pédagogiques, culturelles etc. créés au fil des générations ; il s'agit de la mémoire du travail proprement dit du service, une matière toujours vivante, exploitée et poursuivie.

2. Un environnement des archivistes en profonde évolution.

Parce qu'elles sont en lien permanent avec les administrations qui structurent l'action publique et les usagers qui consultent les documents, les Archives évoluent avec leur environnement institutionnel et social, dont elles vivent et traduisent les bouleversements. Au départ, le positionnement de l'archiviste se situait uniquement en fin de chaîne : **il recevait les documents** que les administrations n'utilisaient plus. Avec l'essor de la production administrative contemporaine, il est **devenu peu à peu « records manager »**, celui qui accompagne les services dans la gestion de leurs documents, pour travailler en amont sur une plus grande qualité des futurs versements. Aujourd'hui, l'archiviste doit franchir un nouveau pas : en tant que **« e-archiviste »**, il doit intervenir pratiquement dès la création du document, pour garantir au mieux l'« archivabilité » des données. Ces dernières décennies, l'archiviste n'a donc cessé de remonter la chaîne de production administrative des documents : le métier a profondément changé, car la posture de « recevoir » est bien différente de celle du « créer avec ».

La période 2012-2017 marque donc un tournant significatif pour la profession. Les mutations juridiques, institutionnelles, technologiques et sociétales qui se succèdent la font entrer dans une ère nouvelle ; elles amènent à réinterroger les fondamentaux et les pratiques archivistiques. La nécessité d'une expertise de plus en plus forte s'affirme dans les domaines du droit et du numérique, ainsi que des exigences accrues en terme d'accompagnement des acteurs, de rigueur et de transparence dans la gestion du patrimoine écrit. Les AD40, à l'image des autres services d'archives français, se trouvent au cœur de problématiques élargies.

3. Les missions exercées et les grandes orientations suivies.

Le service accomplit un large spectre de missions, dont l'exercice permet d'aboutir à l'ouverture des archives au public :

- suivi des administrations dans la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires jusqu'à la collecte des archives définitives ;
- classement des documents et rédaction des inventaires ;
- définition et mise en œuvre d'une politique de conservation préventive, restauration et reliure des documents ;
- numérisation patrimoniale de document d'archives ;
- diffusion numérique des ressources archivistiques (documents d'archives et inventaires) ;
- gestion du système d'information archivistique du service ;
- accueil, orientation et renseignement du public à son arrivée aux AD ;
- accueil, accompagnement des lecteurs et communication des documents en salle de lecture ;
- traitement des recherches par correspondance ;
- conception et réalisation des actions culturelles ;
- conception et réalisation des actions éducatives ;
- conduite des procédures administratives et financières du service, gestion du secrétariat.

Si l'ensemble de ces missions est nécessaire à la qualité du service rendu, des axes d'activité ont été plus particulièrement mis en avant ces dernières années.

En 2012-2015, ce sont notamment : l'effort porté sur la conservation préventive, en lien avec le difficile épisode de contamination des documents par les moisissures subi en 2009 ; l'enrichissement des fonds privés ; le développement et la structuration des actions culturelles du service.

À partir de 2015, deux principes directeurs mobilisent le service : la reconstruction de l'action du service sur le territoire auprès des institutions productrices d'archives ; le développement de l'ancrage dans le numérique.

Le service se réorganise en réponse à des objectifs transversaux :

- refonte des fonctions collectives du service autour d'outils communs, d'espaces de travail, de procédures et de circuits (re)définis ;
- souhait de reprise d'activité quantitative et qualitative dans plusieurs domaines.

4. [Le premier outil de travail des AD40 : un bâtiment fonctionnel et bien équipé, avec une vigilance constante sur la conservation préventive et son niveau de remplissage.](#)

Vaste de 5 000 m², porteur d'une très belle esthétique, le bâtiment comprend trois types d'espaces :

- les **espaces d'accueil** sont diversifiés et appréciés du public (hall, salle de lecture, salle de conférence, salle d'exposition). La salle de lecture doit faire l'objet d'une réflexion sur l'aménagement de son espace, en lien avec les nouveaux besoins des usagers ;
- les **espaces de travail** sont complets (salle d'entrée des documents, quarantaine, salle des conditionnements, salle de tri, algéco de dépoussiérage, pilon, garage, laboratoires de restauration et de numérisation, bureaux). Les locaux de traitement du rez-de-chaussée doivent être réagencés et dotés d'un système de régulation climatique ;
- les **espaces de conservation** se composent de 10 magasins dans la partie ancienne de la caserne Bosquet et de 2 magasins de conservation des documents iconographiques spécialisés. Leur régulation climatique s'est améliorée de façon décisive avec le changement en 2017 du groupe froid. Ils font l'objet d'une surveillance et d'un entretien constants.

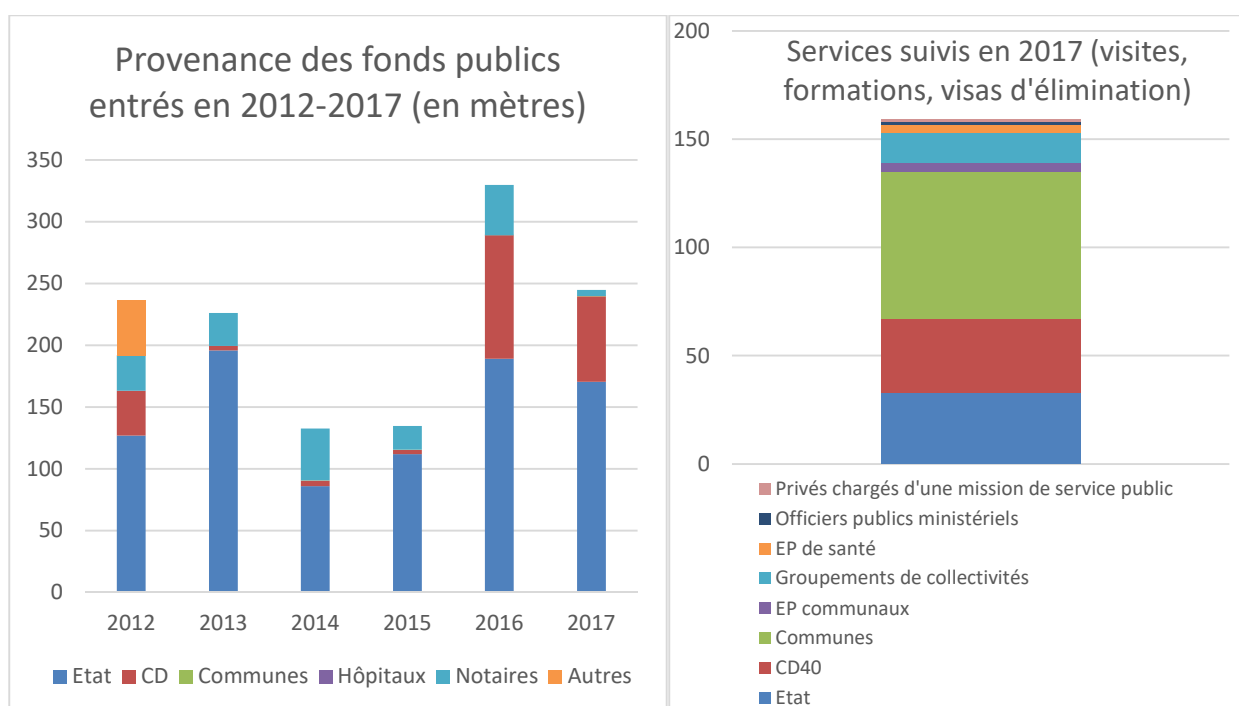
Les points d'attention relatifs au bâtiment sont les suivants :

- la **sûreté** et la **sécurité** : l'équipe veille et recherche en permanence les points d'optimisation avec l'appui du service des bâtiments et du service intérieur. Récemment, l'enceinte du bâtiment a été sécurisée et les procédures incendie ont été consolidées ;
- la **conservation préventive** : une étude en 124 points a été menée, dont voici ci-dessous la représentation graphique. Les principales bonnes pratiques sont observées par le service, mais quelques protocoles de conservation sont à implanter, et notamment la conception d'un plan d'urgence ;
- la **capacité d'accueil** : sur 17 kml équipés, 13 kml sont occupés (80 %). En fonction des variations de l'accroissement annuel de la collecte, il resterait entre 10 à 16 années de collecte. La réflexion sur les besoins d'augmentation de cette capacité devra être enclenchée suffisamment en amont de la saturation.

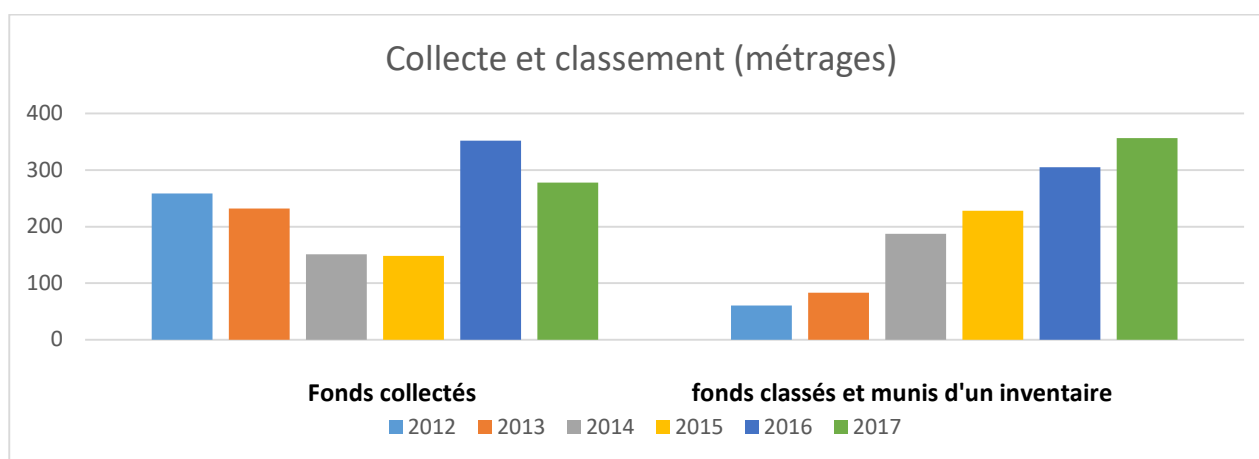
Les AD40 doivent **accueillir chaque année un volume d'archives important** en provenance des institutions publiques : elles sont un chaînon de leur fonctionnement et tout ralentissement significatif de la collecte crée *de facto* des arriérés qu'il faut absorber par la suite.

En ce qui concerne les **orientations de la collecte**, quelques axes ont été poursuivis de façon spécifique pour la période 2012-2017 :

- collecte systématique des minutes de notaires jusqu'aux 75 ans de communicabilité (terminée) ;
- amorce d'un travail sur les archives de l'éducation populaire (tenue d'une journée d'échanges en 2012, puis collecte des archives des Francas) ;
- priorisations compte tenu de certains arriérés : collecte depuis 2016 des archives judiciaires externalisées auprès d'une société privée non agréée ;
- déclenchement de chantiers en suite de la conduite d'études d'état des lieux (CD40, Préfecture) ;
- collecte des archives Henri Emmanuelli lancée à partir de 2017.



Pour assurer la qualité des versements d'archives, les AD40 se doivent d'**être présentes** auprès des administrations, et pour garantir l'accès du public à ces fonds, elles se doivent de les **classer rapidement** et de rédiger des inventaires aux normes.



En parallèle à l'archivage des documents sur support papier, le défi de la collecte, du classement, de la conservation et de l'accès des documents et données numériques apparaît.

6. L'offre au public : un existant solide, de nouveaux chemins à tracer.

La salle de lecture, le lieu des ressources patrimoniales :

Les lecteurs sont accueillis du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, soit 36h par semaine. Les AD40 n'ont pas de fermeture annuelle. La salle de lecture offre 38 places réservées à la consultation des documents originaux, 1 à celle des documents de grand format et 8 à la consultation des documents numériques. Plusieurs lecteurs de microfilms sont encore en service.

Des études annuelles ont permis de tirer des conclusions régulièrement et **d'adapter les moyens mis à disposition en fonction du public présent**. Un important dispositif de formation en interne a été enclenché à l'attention de l'équipe de salle de lecture.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lecteurs inscrits	854	717	644	661	561	531	537
Séances de travail	2 357	1 999	1 734	1 799	2 072	1 895	1 976
Documents consultés	12 794	12 772	10 691	10 371	11 520	9 022	10 066
Recherches par correspondance	667	613	954	791	661	736	1 067



Comme nombre de services d'archives, la fréquentation a subi une baisse à la suite de la mise en ligne des gros ensembles de documents numérisés destinés aux généalogistes. Cette évolution ne doit pas faire oublier que les Archives sont un service public au service de tous les citoyens et qu'il doit continuer à le rester pleinement. Les AD40 travaillent en permanence à **améliorer la qualité de l'accueil réservé à tous les lecteurs**, qu'ils soient chercheurs professionnels, lecteurs occasionnels ou agents de services administratifs.

La réflexion doit maintenant porter sur **de nouveaux publics à capter et de nouvelles offres à proposer** à un lectorat nouveau, différent de celui qui fréquentait auparavant le service.

Parallèlement, le nombre des **recherches par correspondance** est resté très important ces dernières années. On note à ce sujet une majorité de recherches à caractère généalogique (51 %) par rapport à celles de type administratif (36 %) et scientifique (13 %). Elles mobilisent fortement le personnel.

Le site Internet :

Les AD40 disposaient depuis 2007 de deux sites, qui ont été fusionnés en 2017 (archives.landes.fr). Cette refonte des contenus et l'utilisation d'un outil logiciel désormais unique constituent un atout sur lequel le service s'appuie.

En matière de diffusion numérique, le service poursuit les axes suivants :

- enrichissement des **corpus** d'archives numérisées mises en ligne ;
- amélioration progressive de la **qualité des données** mises en ligne et des **modes de recherche** ;
- ouverture vers l'**indexation collaborative** ;
- **partage** des données sur des portails métier, permettant d'augmenter la visibilité et l'utilisation des ressources numériques landaises.

Avec **16 millions de pages vues et 61 000 visiteurs uniques en 2017**, le site est particulièrement plébiscité par le public. Il offre un accès à plus de 3,5 millions de pages et images de documents d'archives numérisées (état civil, plans cadastraux, iconographie, registres matricules, délibérations départementales, recensements de population) ainsi qu'aux inventaires, c'est-à-dire les ressources descriptives des documents non numérisés qui représentent 97% des fonds !



L'évolution des corpus mis en ligne sur archives.landes.fr montre que l'état civil en constituait il y a quelque temps l'écrasante proportion (90 % pour les AD40, contre 60-70 % ailleurs). Depuis, le service a rattrapé une certaine forme de « retard » avec en particulier le traitement des corpus généalogiques les plus fréquemment demandés. Aujourd'hui nous nous projetons sur un plan de numérisation

pluriannuel, qui permet d'avoir une vision globale, et non plus année par année. Deux axes forts serviront de fil conducteur : refléter le territoire et ses singularités, offrir des sources territorialisées, et poursuivre la numérisation d'autres sources généalogiques. Enfin, un chantier important de mise en ligne des inventaires autour d'un état des fonds complet et de modes de recherche pertinents, est un besoin très net à construire pendant les années à venir, pour **faire du site Internet un outil de connaissance complet et à distance des fonds des AD40**.

L'action éducative et culturelle.



La coopération entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes, le Conseil départemental et l'atelier Canopé des Landes fait l'objet d'une **Charte patrimoine**. C'est dans ce cadre que le service éducatif bénéficie de la présence d'un enseignant relais à raison de 6h hebdomadaires. Les Archives mettent de leur côté près de 2 ETP à disposition pour cette activité et gèrent une enveloppe (19 000 € en 2017) destinée à prendre en charge les déplacements des scolaires. Un « programme des actions éducatives » est édité

chaque année et envoyé à l'ensemble des établissements scolaires du département, ainsi qu'aux médiathèques, musées, centres culturels, associations culturelles et offices de tourisme.

Les **ateliers pédagogiques** sont organisés autour des expositions temporaires. Des **livrets pédagogiques** sont systématiquement édités. Les Archives participent régulièrement aux actions de formation des enseignants. Elles développent une politique de mise à disposition d'un panel de 25 **expositions itinérantes** sous forme de prêt gratuit.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Scolaires accueillis	2 115	2 793	1 659	2 337	2 567	1 375
Fréquentation totale	5 754	9 772	17 164	23 506	4 734	3 495

Dans la logique du PASCE, un **projet éducatif** spécifique a été étudié pour la période 2019-2023. Il s'appuie d'une part sur la préservation de l'existant et d'autre part sur l'ouverture vers des expérimentations nouvelles.

Dans le domaine de l'action culturelle, l'activité des Archives départementales s'attache à proposer une **palette d'actions diversifiées**. Au total, 4 870 personnes ont pu bénéficier de l'offre éducative et culturelle en 2017, ce qui situe les AD40 dans une très bonne moyenne sur le plan national.

Elles réalisent, par cycle de deux ans environ, des **expositions temporaires**, dont la dernière a eu pour thème : « Maisons landaises : histoire et traditions ». Plus de 2 200 personnes l'ont visitée. En matière de **publications**, les Archives réalisent des catalogues d'exposition ainsi que des dépliants et des éditions de cartes postales. Plusieurs demi-journées de **portes-ouvertes** sont organisées le dimanche afin de proposer des visites guidées de l'exposition (96 personnes en 2017).

Les AD40 participent aux **Journées européennes du patrimoine** et ont accueilli 307 personnes sur une journée en 2017. Un **cycle de conférences** est organisé chaque année, qui rassemble une centaine d'auditeurs à chaque occasion. Elles font l'objet, avec l'autorisation des conférenciers, d'une captation et d'une mise en ligne sur le site internet des Archives. Enfin des **ateliers d'initiation ou d'aide à la recherche** ont été mis en place sur la généalogie, la navigation sur le site internet, la reconstitution d'une carrière de fantassin ou de l'histoire d'une maison (81 participants en 2017).

Pour l'ensemble de ces actions, le service met en œuvre chaque année un **plan de communication**, qui est soumis à la validation de la Direction de la Communication et permet une meilleure promotion de leurs animations. Une plaquette semestrielle regroupe l'ensemble de celles-ci ainsi que les nouveautés dans le domaine des traitements de fonds d'archives.

De nombreux **outils** ont été élaborés pour toutes les actions pédagogiques et culturelles afin de gagner en efficacité et de mieux connaître les publics (questionnaires d'évaluation et de satisfaction, bilans annuels).

Le projet actuel s'inscrit dans la stratégie de **co-élaboration des actions culturelles et éducatives** au sein de la Direction de la culture et du patrimoine, entre les Archives et la Conservation des musées. L'idée est de travailler sur un thème commun, « L'Adour et ses affluents », et de construire une offre permettant de présenter ou de susciter des manifestations multiples et complémentaires, en lien étroit avec le territoire concerné. Le « projet Adour » s'inscrit comme la première déclinaison du dispositif « **Connaissance partagée du territoire** », lancé en 2018.

C. Inscription dans les objectifs stratégiques et les axes du projet de direction

1. Développer l'accès à une offre culturelle exigeante et diversifiée.

Donner aux citoyens accès aux archives est la mission essentielle de l'archiviste. Ce principe se trouve à l'origine même de la création de l'institution, lors de la Révolution française. L'accès aux archives est dès cette époque posé comme un droit des citoyens et une garantie du caractère démocratique de l'État. La diversité des besoins des usagers fait de ce patrimoine polymorphe un bien commun à la fois administratif, juridique et culturel.

Pour donner accès à ce patrimoine, il faut d'abord **le constituer et le consolider, c'est-à-dire assurer sa disponibilité intellectuelle**. L'originalité des archives réside dans le fait qu'elles sont consubstantielles au fonctionnement des institutions : le service agrège donc en permanence de nouvelles ressources destinées à être rendues disponibles aux usagers. Les ambitions d'exigence et de diversification relatives à ce patrimoine « en flux perpétuel » pourront s'incarner à plusieurs niveaux dans les actions des Archives départementales des Landes (AD40).

Tout d'abord, il conviendra d'agir sur la collecte des archives, puisqu'elle fonde l'offre que les AD40 peuvent proposer au public : **enrichir les fonds**, en tenant compte des lacunes, des retards actuels, et en s'adressant pour cela à un maximum d'institutions détentrices d'archives.

L'archiviste est celui qui, par son travail, va **permettre la connaissance des archives**. Deux objectifs doivent y contribuer : rendre accessibles les archives le plus vite possible après leur collecte, et améliorer la connaissance des fonds existants qui aujourd'hui posent souci aux usagers dans leurs recherches. Pour cela, le service souhaite d'une part poursuivre un principe intangible, celui de classer et de décrire en flux tous les fonds entrants, et entreprendre une résorption d'arriérés d'autre part. L'exigence en termes de qualité et de rigueur doit continuer à être appliquée à la création des ressources descriptives de ces fonds (inventaires homogènes et normés).

La spécificité des archives, parmi les objets patrimoniaux, est, on l'a dit, de procéder d'une activité à l'origine administrative : le patrimoine de demain prend naissance dans l'exercice quotidien des missions des institutions. Pour **garantir que les citoyens puissent disposer de sources cohérentes, égales aux autres territoires**, les AD40 peuvent s'appuyer sur une législation protectrice ainsi que sur le levier du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques. La sensibilisation, la formation en amont des institutions est un axe volontariste que les AD40 souhaitent poursuivre, en étant présentes sur le terrain le plus souvent possible.

Enfin, la capacité du service à **diversifier le patrimoine** accessible au public doit s'étendre à la **prise en compte des archives électroniques**. Il s'agit là d'un patrimoine nouveau, fragile et complexe, dont la question de l'accès est clairement posée et dont il est essentiel de s'engager dans la création, de toutes pièces, des conditions de collecte et de gestion. Un chantier exigeant s'ouvre pour les AD40 : les compétences des acteurs concernés, en interne comme en externe, sont à construire, à accompagner, à renforcer ; de même que les partenariats, les outils et la méthodologie. La mise en œuvre d'un Système d'archivage électronique (SAE) est l'action majeure à réaliser.

Pour permettre aux usagers de mieux accéder au patrimoine écrit, il faut ensuite **faire évoluer les services qui leur sont proposés**.

Les besoins des usagers évoluent. Leur prise en compte doit conduire à s'interroger sur les espaces et les conditions dans lesquels s'exerce l'accès aux archives. La **salle de lecture** est aujourd'hui le seul espace permettant un **accès complet et accompagné aux fonds** : faire évoluer ce lieu permettra de l'adapter physiquement à des **pratiques diversifiées** et de le valoriser dans son **rôle d'outil de transparence citoyenne**.

L'**apport de la diffusion numérique pour faciliter l'accès aux fonds** doit être travaillé en complémentarité avec la réflexion sur la salle de lecture. L'informatisation offre nombre de potentialités : des modes de recherche décloisonnés, plus rapides, disponibles à distance. De fait, le site Internet archives.landes.fr est aujourd'hui devenu une porte d'entrée incontournable, plébiscitée par les internautes (env. 20 millions de pages vues pour 60 000 visiteurs uniques en 2018). Pour autant, il ne permet pas une connaissance complète et fidèle des ressources disponibles. L'objectif du service est donc d'œuvrer pour en faire un élément « pleinement intégrant » de l'offre des AD40 : développement des contenus (inventaires en premier lieu) et des fonctionnalités, appui sur des partenariats institutionnels avec d'autres portails.

Enfin, le développement de l'accès au patrimoine passe également par la **proposition de nouvelles formes de découverte des archives**, comme l'indexation collaborative. Le service éducatif diversifiera aussi ses actions, centrées sur une rencontre directe des jeunes avec les documents d'archives (accueil en salle de lecture, lien avec des événements nationaux comme la Semaine de la presse et le Concours national de la Résistance et de la Déportation).

Donner accès au patrimoine, c'est enfin **garantir au public une disponibilité physique des documents qui s'inscrit dans le temps**. Une première réponse réside dans la vigilance portée au suivi rigoureux du bâtiment des AD40, premier abri des collections, et dans la mise aux normes progressive des espaces qui le nécessitent. Une seconde se trouve dans l'évolution des conditions de traitement des documents : la conception et la mise en œuvre des protocoles de conservation aujourd'hui manquants doivent traduire l'ambition d'exigence et permettre à un patrimoine vieux de plusieurs siècles de continuer à traverser les âges, ce qui est aussi un devoir vis-à-vis des générations futures.

2. Favoriser l'éducation et l'émancipation tout au long de la vie à travers une pratique régulière et adaptée à chaque individu.

Beaucoup de publics différents recourent aux archives, pour des besoins variés : cela peut aller de la demande d'un document administratif par correspondance à la venue d'une classe pour un projet spécifique, de séances de travail en salle de lecture à la consultation des archives généalogiques en ligne, de la participation à une conférence à la visite d'une exposition. Toutes les classes d'âge fréquentent le service.

Pour autant, les archives restent un patrimoine encore méconnu ; beaucoup les considèrent, à tort, comme élitistes et ne pensent pas qu'elles puissent les concerner et les intéresser. Le souhait des AD40 est donc de **porter l'accent sur une meilleure transmission à l'égard des publics, de susciter un « désir de mémoire », une meilleure connaissance de l'espace dans lequel nous vivons et des hommes et des femmes qui l'ont façonné** ; montrer en quoi les archives, outils de transparence démocratique, sont une question d'avenir, une promesse et une responsabilité pour demain.

Le **projet d'évolution de la salle de lecture vers une dimension citoyenne, de proximité, plus ouverte et moderne**, traduit l'envie et la prise de conscience qu'il est fondamental de travailler à l'accompagnement des publics vers une meilleure appropriation du patrimoine local, pour qu'il puisse mieux répondre à la palette de leurs besoins et de leurs envies. Ce projet puise son inspiration dans les retours des usagers, formulés pendant l'état des lieux du PASCE, et vise à faire de cet espace un lieu pour tous : pour cela, des zones différenciées pourraient être créées, pour favoriser le travail en groupe, les recherches individuelles, la découverte de nouveaux fonds ou encore le travail sur les outils numériques.

Ce projet cherche à **rendre le lieu même de la salle de lecture plus abordable, plus compréhensible, et à favoriser l'émancipation de tous**. Plusieurs actions sont envisagées : une amélioration de la signalétique, la réalisation d'aménagements mobiliers, mais aussi la mise en place d'une médiation centrée notamment sur les primo-arrivants, la venue de jeunes en salle de lecture et l'appropriation des outils numériques. Sur ce dernier aspect, qui rejoint la politique du Département en faveur de l'inclusion numérique, les AD40 ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des générations les plus démunies dans la manipulation d'outils parfois non ou mal maîtrisés.

Ces efforts en faveur de l'autonomie seront indissociables d'un chantier de grande ampleur sur **l'adaptation aux usagers des ressources qui décrivent les archives**, à savoir les inventaires, les guides et autres outils méthodologiques. Il existe aujourd'hui un millier d'inventaires, qui constituent bien les clefs d'entrée aux archives, mais dont une étude a révélé la nécessité d'une amélioration dans une large proportion. L'objectif est double. Il faut d'une part **rendre ces ressources plus complètes** : on constate en effet que le public utilise le plus souvent les mêmes archives alors que des mines encore inexploitées pourraient lui apporter nombre de découvertes. Il faut également les rendre plus homogènes et plus simples d'accès pour **apporter de la fluidité aux recherches dans le « maquis » des archives**. Face à l'ampleur du chantier, il sera nécessaire de prioriser les actions à réaliser pendant la période du PASCE : informatisation et indexation des ressources, amélioration éditoriale, mise en ligne sur Internet, etc.

La dimension éducative des archives s'inscrit pour sa part dans une tradition ancienne. Parce qu'elles sont à la fois une preuve et un bien culturel, les archives favorisent l'examen des sources et l'exercice de l'esprit critique. Si toutes les générations sont concernées, le service éducatif apportera de son côté une **offre ciblée vers les jeunes**. Et parce que la dimension éducative ne peut qu'être consolidée par la cohérence entre les dispositifs des différents acteurs concernés, le projet éducatif **s'insère dans des parcours existants**, promus par l'Éducation nationale : les AD40 souhaitent contribuer aux Parcours Citoyen et Avenir dédiés aux collégiens et s'inscrire ainsi dans la politique plus globale du Département en faveur de la jeunesse et de l'éducation.

Enfin, pour renforcer ses liens vers les usagers, mieux comprendre leurs attentes mais aussi leurs freins, et **développer une proximité plus immédiate avec le public**, le service se projette dans une entrée sur les réseaux sociaux.

3. Valoriser le patrimoine et la création culturelle au bénéfice du territoire.

Le territoire landais est le filigrane quotidien des missions des AD40. La constitution du patrimoine archivistique s'adresse à l'ensemble des institutions landaises qui maillent le département ; elle porte en elle-même une **exigence de représentativité, de valorisation d'une histoire et d'une mémoire à la fois unes et plurielles**. Le service souhaite donc **orienter la collecte et la mise à**

disposition des archives sous l'angle de la représentativité du territoire, en s'appuyant sur les enseignements tirés d'un état des lieux des lacunes actuelles. On peut citer quelques illustrations d'application de ce principe : par exemple, réenclencher la prise en charge d'archives communales, dont le fonds aux AD40 n'a pas été enrichi depuis plusieurs décennies ; poursuivre la collecte d'archives reflétant les actions environnementales et les politiques publiques d'aménagement du territoire ; préserver les fonds emblématiques des hommes qui ont marqué le département de leur empreinte, comme Henri Emmanuelli ; continuer à compléter le fonds landais de la bibliothèque et à rendre accessibles les documents iconographiques qui ne le sont pas encore.

Pour **composer un paysage plus fidèle du territoire landais**, il convient donc que les AD40 favorisent l'**arrivée de sources de provenances diverses**. Pour cela, être présent aux côtés de toutes les institutions détentrices d'archives, y compris les moins favorables à la démarche, est un facteur décisif : le maintien du niveau actuel d'investissement du service s'impose comme une nécessité. Les éclairages croisés entre archives publiques et archives privés sont un autre levier de représentativité. La prospection d'archives privées permet de **valoriser des trajectoires aussi bien individuelles que collectives**. Elle permet aussi de faire émerger, au sein de certaines communautés, un travail partagé sur leur mémoire et de les en rendre actrices : c'est par exemple le cas des initiatives enclenchées auprès des gemmeurs ou des cercles de Gascogne, en lien avec le service du développement et des actions culturelles.

Désenclaver, grâce à l'outil numérique, les sources emblématiques du territoire est un autre moyen de valoriser les atouts patrimoniaux du département, qui peut d'ailleurs **s'étendre bien au-delà de ses frontières**, grâce aux partenariats à mettre en œuvre avec des portails nationaux voire internationaux. Jusqu'à présent, les actions de numérisation portées par le service étaient centrées sur les sources généalogiques. L'objectif serait désormais de les diversifier vers un programme de mise en ligne des ensembles de documents qui se singularisent par leur éclairage territorial (décisions des institutions, représentations figurées, « récits » historiques). La numérisation des délibérations des communes est par exemple un projet de valorisation de l'histoire du territoire, à multiples échelles possibles (locale, départementale, nationale) et sujets (histoire sociale, administrative, politique, militaire...) ; c'est aussi une façon de « **restituer** » **aux collectivités un patrimoine qu'elles ont confié au Département** et l'occasion d'imaginer des projets collaboratifs associant les usagers et le territoire.

La contribution que peuvent apporter les AD40 au développement du territoire doit aussi se concrétiser par la **mise à disposition de compétences, de ressources, et l'impulsion de démarches collectives, favorisant l'accompagnement et la collaboration au sein du département**, en se fondant sur l'analyse de ses besoins.

Depuis des années, les AD40 créent **des ressources, des outils, des contenus** dans le cadre de leur mission de valorisation du patrimoine, qui s'exprime à travers une programmation annuelle d'actions culturelles dont la jauge maximale est aujourd'hui atteinte. Favoriser la diffusion de ces ressources pourrait **répondre aux besoins des institutions locales qui souhaitent valoriser leur territoire et leurs habitants sans en avoir toujours les moyens ni l'expérience**. L'**essaimage** est l'action envisagée par le service afin de déployer l'offre culturelle en fonction des souhaits des institutions. De nombreuses structures partenaires, telles que le SAPAL, les médiathèques, les réseaux construits par les services de la DCP, existent sur le département et ont pour certaines déjà des liens avec les AD40 qui pourraient être développés à cette fin. Le **dispositif « Connaissance partagée du territoire »**, dont la première déclinaison, autour de l'Adour, sera proposée à partir de 2020, participe également du souhait de co-construire des projets associant les territoires.

Par ailleurs, les observations réalisées ces dernières années par les AD40 sur le terrain montrent que **le territoire landais a très peu structuré et très peu professionnalisé la fonction archives alors qu'il est pourtant très en demande**. Surtout, comme ailleurs en France, il se voit confronté à la complexification des contraintes administratives et réglementaires, que reflète pleinement la production documentaire quotidienne des institutions. Les AD40 de leur côté occupent *de facto* une position de référence en matière de compétences archivistiques et ont donc une réelle **valeur ajoutée administrative, technique et juridique à apporter** en ce domaine. Le souhait du service est de mener cette action en direction des collectivités **en étroite collaboration avec le Centre de gestion des Landes** et son service d'archivistes itinérants. Les archivistes communaux landais, une dizaine sur le territoire, constituent pour leur part un réseau en germe, dont l'animation sous l'égide des AD40 encouragerait une montée en compétence collégiale, progressive, fondée sur l'entraide.

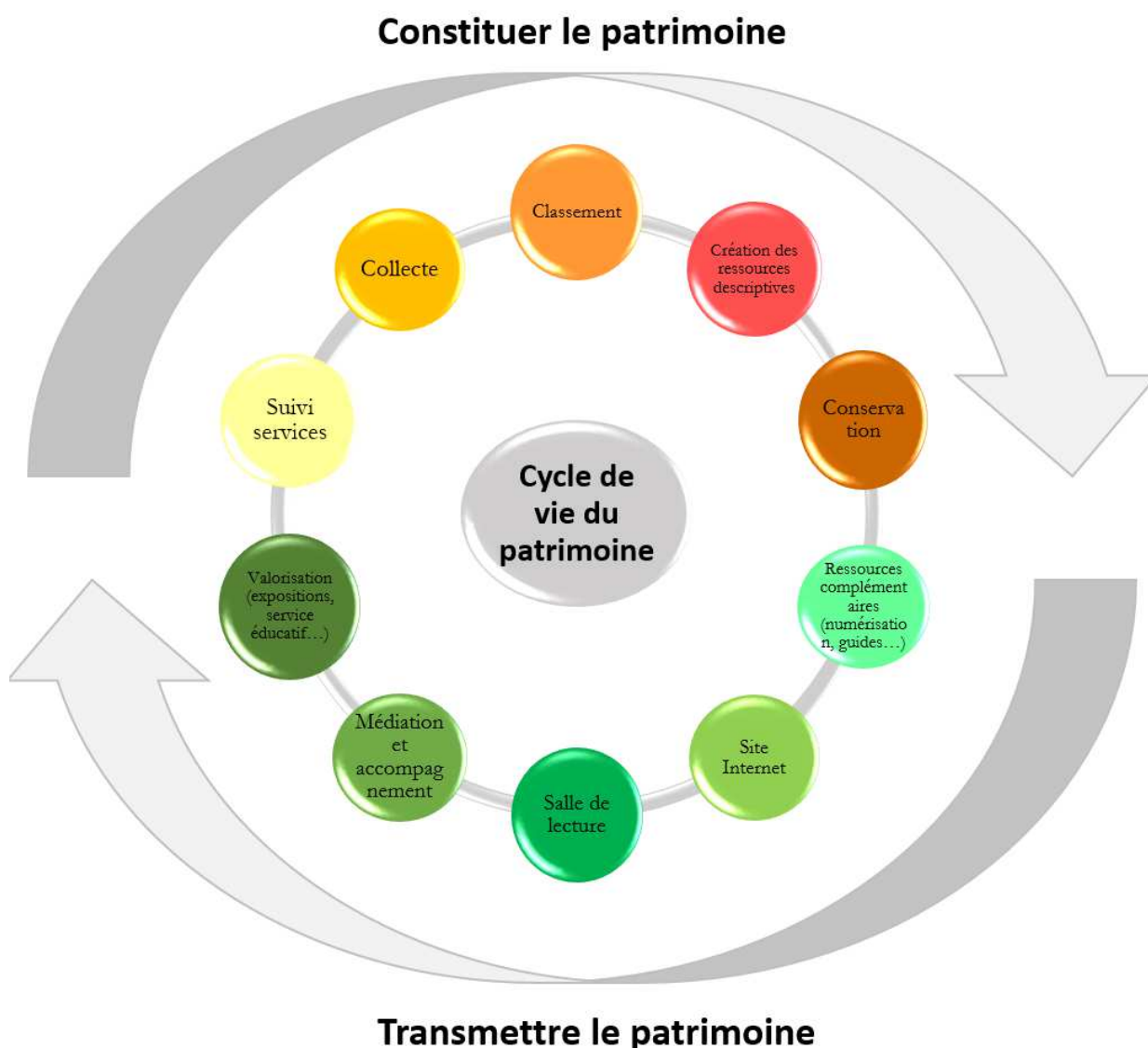
Les besoins du territoire sont aussi perceptibles en ce qui concerne la **prise en compte de la problématique du développement accru de l'e-administration** et de la nécessité de mettre en œuvre un archivage électronique garantissant la pérennité et l'accessibilité des documents numériques. Sur cette question complexe, qui requiert des compétences croisées qui ne sont pas présentes dans toutes les collectivités, ces dernières apparaissent logiquement démunies. Le fait que le Département puisse **être à l'origine d'une stratégie d'encouragement et d'accompagnement du territoire** sera sans doute un levier majeur pour **avancer collectivement sur le sujet**. Pour cela, la mise en synergie des acteurs directement concernés est importante. Les AD, le Centre de gestion et le Service des usages numériques ont ainsi démarré une réflexion sur la construction d'une offre commune en direction du territoire. Son principe serait de s'adosser au Système d'archivage électronique (SAE) du CD40 dont le lancement est prévu fin 2019, pour en décliner l'ouverture aux collectivités. Les décisions que pourront prendre les hiérarchies des institutions concernées seront décisives pour mener à bien ce projet.

D. Lignes de force et priorités

1. Maintenir un équilibre dans l'exercice des missions, permettant de garantir le sens organique de la chaîne de constitution et de préservation du patrimoine écrit.

Depuis l'origine, la base du travail de l'archiviste a toujours été de mettre à disposition les documents qu'il rassemble au fil du temps et dont il a la garde. Ce processus dessine le **cycle de vie d'un « écosystème »**, qui se caractérise par un double-flux constant : constituer le patrimoine archivistique, le transmettre au public et au territoire. Pour transmettre, il faut constituer, mais l'inverse est nécessaire aussi : l'un et l'autre concept se conditionnent et s'enrichissent.

Le fondement de cet écosystème est une chaîne d'actions, avec un point de départ (constitution du patrimoine), un enjeu (communication et valorisation auprès des usagers de toutes les classes d'âge), et des points intermédiaires (création de ressources descriptives, conservation pérenne, restauration, diffusion numérique).



Le service souhaite poursuivre l'objectif de garantir un **équilibre** entre ces actions, pour que chacune soit exercée et que les niveaux d'intervention soient **homogènes**, quel que soit celui que le service pourra assumer en fonction de ses moyens. Ce parti contribue à préserver la capacité du service à maîtriser son périmètre d'activité, et à affirmer certains **nœuds stratégiques de fonctionnement** :

- proactivité comme tête de réseau auprès des institutions détentrices d'archives, en lien avec la reconstruction du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques sur le territoire ;
- corrélation entre la collecte « en flux perpétuel » du patrimoine et la création des ressources descriptives déterminant sa connaissance (classement et inventaires) ;
- confortement de la valorisation, dans ses différentes composantes, comme le point d'aboutissement attendu de ces efforts.

Cette volonté contribue également à mettre en valeur l'apport double du service, en permanence au confluent :

- d'une action patrimoniale : l'activité du service trouve son aboutissement et son sens dans la constitution et la transmission d'un patrimoine archivistique local riche, diversifié et exploitable, **à destination des générations présentes et futures** ;
- et d'une action administrative, qui s'exerce très en amont : le service est un **rouage du fonctionnement des institutions**, ce qui l'amène à être positionné sur des enjeux organisationnels et juridiques ; l'accompagnement et le contrôle exercés auprès des institutions cherchent à garantir que ces dernières conservent leurs documents aussi longtemps que nécessaire pour garantir leurs droits et ceux des administrés et transfèrent ensuite les archives identifiées comme porteuses d'une valeur historique.

2. [Améliorer l'accessibilité du public au patrimoine écrit par un travail sur les ressources et la médiation.](#)

Le service souhaite se positionner de façon proactive sur la question de l'accès des usagers au patrimoine écrit, en s'appuyant d'une part sur l'évolution de ses actions de médiation et d'autre part sur un long chantier d'amélioration des ressources favorisant la connaissance de ce patrimoine.

Un enjeu primordial sera de **placer l'acte de médiation au cœur d'une réflexion collective** pour préparer l'équipe à faire évoluer son approche d'une médiation de proximité en faveur de publics variés : les primo-arrivants, les jeunes, les personnes en difficulté. Cette démarche est d'autant plus importante que les archives constituent un patrimoine de prime abord moins intuitif que d'autres formes.

Le **projet de salle de lecture citoyenne, de proximité, plus ouverte et moderne**, qui s'est construit à partir des retours des usagers, sera le vecteur principal de la poursuite de cet objectif, pour :

- faire évoluer les espaces de consultation ;
- s'adapter à l'évolution des usages et aux besoins du public ;
- renforcer le rôle de médiateur de l'archiviste en lui permettant, grâce à des ressources adaptées, de démocratiser l'accès aux documents et de porter à la connaissance des citoyens la diversité et la richesse documentaire du département.

Le service se mobilisera également sur le **travail nécessaire sur les ressources descriptives** (inventaires), car il reste, au sens strict du terme, l'action première pour rendre le patrimoine écrit accessible au public, ce qu'ont rappelé les usagers lors de leur consultation. Ce travail s'appuiera nécessairement sur une solide politique de conservation préventive des documents.

Deux autres leviers seront privilégiés :

- le travail sur les réseaux patrimoniaux et culturels, dans une volonté d'**essaimage** des ressources et des actions de valorisation du patrimoine ;

- la poursuite de l'engagement dans le **numérique**, afin de s'appuyer sur l'utilisation des technologies numériques en faveur d'une meilleure connaissance et diffusion des services et des ressources disponibles.

3. Permettre au service d'enclencher, dans les meilleures conditions possibles, la nécessaire transition numérique induite par l'e-administration.

Le patrimoine écrit se transforme : le papier, familier depuis des siècles, laisse peu à peu la place aux documents virtuels ; le code informatique entraîne de nouvelles façons de produire, de collecter, de préserver et de transmettre toutes ces informations. Si la profession est aujourd'hui bien ancrée dans ses pratiques de gestion du patrimoine écrit physique, elle doit se renouveler pour occuper la place nouvelle qui est désormais attendue d'elle, et ajouter à son arc les compétences qui lui permettront de favoriser la préservation d'un **patrimoine sans rupture** entre l'âge du papier et l'âge numérique.

Au cours de la période 2019-2023, le service devra avancer dans ce sujet nouveau et complexe :

- la réalisation de projets : installer et gérer un **Système d'archivage électronique** alimenté d'un premier périmètre de documents ; disposer de processus documentés, et de perspectives de travail avec les différentes institutions productrices d'archives ; poser le cadre et tirer les enseignements nécessaires qui permettront grâce à ces **apprivoisements initiaux** de passer ensuite à une autre étape ;
- la **construction en parallèle d'un processus d'évolution du service**, devant lui permettre d'élargir sa capacité de réponse aux enjeux du numérique : définir comment accompagner, puis accompagner, l'équipe du service pour qu'à la fin de la période, l'archivage électronique soit un « objet » dont la prise en compte s'est élargie à d'autres membres que ceux de l'équipe projet initiale ; ceci suppose la création de la **méthodologie** et l'acquisition des **connaissances** de base nécessaires aux agents pour intervenir auprès des institutions et appréhender des archives électroniques.

4. S'adapter aux attentes du public et des institutions et aux évolutions très nettes des exigences des métiers du patrimoine et de la culture.

Les études nationales et locales tout comme le vécu des professionnels l'indiquent : nous assistons à une période très nette de transition pour les professionnels du patrimoine et de la culture. Pour les archivistes, il faut peu à peu trouver des réponses pour s'adapter aux mutations sociétales, institutionnelles, technologiques et juridiques qui influent sur les archives, leur organisation et la façon de les transmettre au public. Le débat récent sur la notion d'« archives essentielles » a ainsi remis en lumière l'évolution des besoins des usagers vers une quête de sens et de transparence ; des exigences fortes que doivent incarner les archives publiques.

Trois caractéristiques existantes nous semblent donc prendre un relief accru dans ce contexte, sur lesquelles une vigilance particulière devra être portée en termes d'évolution du service :

- la nécessité de plus en plus forte d'une **expertise** (documentaire, numérique et juridique) de l'archiviste, dont le positionnement s'accroît vers l'amont au cœur du fonctionnement des institutions ;
- un besoin accru de **transversalité**, vers l'ensemble des institutions détentrices d'archives, vers les autres services patrimoniaux et culturels, et vers des partenaires privilégiés tels que le Service des usages numériques et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes. Les Archives n'existent que parce que les autres services existent : elles sont un service qui travaillent avec tous les autres ;

- un enjeu de **médiation** renouvelée en direction du public. Les archivistes sont attendus dans leur fonction de « médiateurs » de l'information et du patrimoine parce que la société et son environnement changent.

E. Données organisationnelles et d'évolution

Contenu réservé en interne.

F. Plan d'organisation 2019-2023

1. Description de la méthodologie utilisée pour l'établissement du plan d'organisation.



Objectifs assignés à ce plan :

- avoir une vision pluriannuelle de la programmation (préparation des feuilles de route annuelles) ;
- vérifier que le contenu du PASCE est bien planifié et étalé sur la période considérée ;
- anticiper les phases préparatoires ou les prérequis, notamment RH, des projets ;
- mieux visualiser les chaînages des projets transversaux ou liés ;
- mieux visualiser les « glissements » possibles des projets.

Principes d'établissement :

- possibilité de détailler les premières années, et moins celles qui suivent ; **le plan sera complété au fur et à mesure** des éléments de visibilité qui seront acquis ;
- on prend comme clef de structure les grands maillons de la chaîne archivistique, placés dans un ordre qui rapproche au mieux les maillons les plus interdépendants ;
- l'administration et la communication sont abordées directement au sein des maillons ;
- il peut y avoir des projets qui visent à réaliser des actions au long cours (on met en œuvre un dispositif amené à durer) ou des actions ponctuelles (on aboutit à une réalisation ponctuelle) ;
- le plan fait le lien avec les outils de planification propres aux secteurs, déjà produits ou en cours de production (ex : le tableau des marchés et des commissions permanentes, le calendrier budgétaire, les plans de formation, le tableau des projets de numérisation, les programmes de collecte, les rétroplannings des actions éducatives et culturelles...).

Légende :

- Des aplats de couleur pour distinguer les 3 phases possibles d'un projet :
 - **phase préparatoire** : phase pendant laquelle il faut s'assurer des « prérequis » indispensables à la réalisation (ex : notes pour obtenir une validation hiérarchique, formations des agents, réflexion scientifique ou technique, création d'outils, calibrage du budget, apports d'expertise extérieure comme le service juridique, le service des bâtiments, etc.) ;
 - **phase de réalisation** : phase pendant laquelle on met en œuvre le projet (ex : rédaction ou construction d'éléments, mise en œuvre du dispositif, promotion auprès des agents, des usagers ou des partenaires concernés) ;
 - **phase d'évaluation/ajustement** : phase pendant laquelle on examine les résultats du projet et où on peut apporter des modifications. Il peut y avoir des évaluations partielles, annuelles...
- Des « ancrs » pour matérialiser les temps administratifs et les temps de communication :
 - ancrs administratifs : délibérations à passer, recensement ou défense des besoins budgétaires ou SUN matériels ou logiciels, marchés, formations collectives...) ; 
 - ancrs communication : dispositif de communication à prévoir. 

2. Tableaux.

Le plan est fourni dans cette introduction tel que complété lors de la finalisation de la rédaction du rendu du PASCE. S'agissant d'un outil mis à jour régulièrement, cette version sera donc rapidement caduque.

Les deux premiers tableaux font directement écho aux « lignes de forces et priorités » (parties 1 et 2). Les tableaux suivants sont organisés de façon sectorielle.

Liste des tableaux :

- actions relatives au projet d'amélioration de l'accessibilité du public au patrimoine écrit (travail sur les ressources et la médiation : chantier des inventaires – salle de lecture citoyenne – amélioration du site Internet) ;
- actions relatives au suivi du développement de l'e-administration et à la mise en œuvre de l'archivage électronique ;
- actions relatives à l'accompagnement des institutions productrices d'archives (renforcement des compétences des acteurs sur le territoire) ;
- actions relatives à la conservation du patrimoine (amélioration de l'accès physique au patrimoine) ;
- actions relatives à la réalisation du programme de numérisation (amélioration de l'accès numérique au patrimoine) ;
- conception et réalisation des actions culturelles (une offre accessible au service de tous les citoyens, développement territorial) ;
- conception et réalisation des actions éducatives (accès des jeunes au patrimoine, promotion des dispositifs partenariaux et collaboratifs) ;
- administration générale.

G. Liste des actions, classées par axe du projet de direction

1. Développer l'accès à une offre culturelle exigeante et diversifiée		Actions correspondantes dans le PASCE des AD40	
A 1	Amélioration de la qualité de l'offre culturelle proposée aux publics	Contribuer à une meilleure connaissance des ressources culturelles et patrimoniales landaises	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et mener une politique de collecte qui prend en considération les lacunes et les retards actuels. - Classer et décrire les fonds d'archives.
		Renforcer les compétences des acteurs (savoir-faire métier, montage de projets, respect de la légalité,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer des visites d'inspection et de conseil sur la gestion des archives sur sites sur l'ensemble du département. - Contribuer à la mise en œuvre de l'archivage électronique aux AD40. - Constituer ou développer les réseaux professionnels (hiérarchie, référents archives, agents, etc.) déjà existants afin que le service soit mieux identifié et dispose d'une image renouvelée auprès des services producteurs.
A 2	Développement de la diversité des offres	Stimuler le renouvellement de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager de nouvelles pratiques de découverte du patrimoine archivistique.
		Favoriser et accompagner les démarches fondées sur des spécificités	
A 3	Amélioration de l'accès à l'offre culturelle et patrimoniale	Améliorer les conditions de diffusion et de valorisation des offres	
		Susciter une meilleure prise en compte des publics dans leur diversité	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer la salle de lecture vers une dimension « citoyenne, de proximité et moderne » : créer des espaces de consultation différenciés. - Développer une offre accessible au service de tous les citoyens.
		Améliorer l' accès physique aux ressources culturelles et patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et optimiser un bâtiment d'archives adapté à la conservation. - Définir des protocoles et mettre en œuvre les techniques de préservation des documents. - Etablir un plan de sauvegarde et d'urgence. - Proposer aux élèves une offre ciblée autour du document et du bâtiment d'archives.

A 4	Développement d'une stratégie numérique globale	Améliorer l'accès aux ressources numériques (culture et patrimoine)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une connaissance complète et des recherches intuitives dans les ressources. - Définir et mener une politique de numérisation et de restauration préalable de sources historiques reflétant le territoire. - Développer des fonctionnalités et des partenariats améliorant la visibilité et le partage du site Internet. - Faire évoluer la salle de lecture vers une dimension « citoyenne, de proximité et moderne » : développer les usages numériques en salle de lecture.
		Innover dans l'accès des personnes en situation de handicap aux ressources numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre accessible au service de tous les citoyens.
		Faire évoluer l' image et l'attractivité des sites Internet	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une connaissance complète et des recherches intuitives dans les ressources. - Développer des fonctionnalités et des partenariats améliorant la visibilité et le partage du site Internet.
2. Favoriser l'éducation et l'émancipation tout au long de la vie à travers une pratique régulière et adaptée à chaque individu		Actions correspondantes dans le PASCE des AD40	
A 5	Renforcement des liens entre créateurs et habitants	Stimuler la relation habitants / création artistique - patrimoine	
		Faciliter l'accès des jeunes à une offre culturelle professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la présence du service sur les réseaux sociaux.
A 6	Développement des pratiques culturelles	Favoriser les pratiques culturelles tout au long de la vie	
		Favoriser l'autonomie et l' émancipation des individus	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer la salle de lecture vers une dimension « citoyenne, de proximité et moderne » : renouveler la médiation auprès des publics en salle de lecture. - Adapter et améliorer les inventaires de façon à en favoriser une meilleure appréhension par le public.
A 7	Promotion des dispositifs	Promouvoir des conventions et dispositifs partagés	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre en direction du secondaire en lien avec les parcours de l'Education nationale (Avenir, Citoyen).

	partenariaux et collaboratifs	Développer et promouvoir une offre adaptée aux publics et à leurs attentes	- Développer une offre en direction du secondaire en lien avec les parcours de l'Education nationale (Avenir, Citoyen).
3. Valoriser le patrimoine et la création culturelle au bénéfice du territoire		Actions correspondantes dans le PASCE des AD40	
A 8	Valorisation des atouts culturels et patrimoniaux du Département	Améliorer la reconnaissance du patrimoine landais	- Définir et mener une politique de collecte qui tient compte du territoire et de ses particularités.
		Améliorer la visibilité des acteurs, des actions et des projets	- Renouveler l'image du service grâce à une communication plus offensive en direction des services et usagers pour lesquels et avec lesquels nous travaillons.
		Contribuer au développement des territoires	- Définir et mener une politique de collecte qui tient compte du territoire et de ses particularités. - Accompagner la mise en œuvre de l'archivage électronique sur le territoire.
A 9	Créativité au bénéfice du développement territorial	Favoriser la mise en synergie des acteurs autour de projets partagés	
		Favoriser l'évolution des politiques publiques par l'expérimentation et l'essai de démarches créatives	- Essayer les actions culturelles en faveur du public.